REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1439

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Madame Anne Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1439

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon est régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par son assemblée générale constitutive du 28 juin 1994 et déposés en préfecture du Rhône le 20 septembre 1994.

Les membres fondateurs de l'association sont, outre 7 associations de protection de l'environnement, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon à compter du 1er janvier 2015. L'association compte, à ce jour, 47 associations membres actifs, et 6 membres partenaires.

Depuis 2017, l'association Maison de l'environnement occupe des locaux mis à disposition par la Métropole situés 14 avenue Tony Garnier à Lyon 7ème.

Pour 2021, la valorisation financière de ces moyens en immobilier représente 306 552 € dont 25 000 € sont supportés par l'association Maison de l'environnement. En 2022, l'estimation est de 313 000 € dont 25 000 € seront supportés par l'association.

II - Objectifs

L'association Maison de l'environnement réunit les associations et les personnes ayant pour objectif de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement ainsi que l'écologie sur le territoire de la Métropole. Sa finalité est de donner aux citoyens et à leurs organisations des clés de compréhension leur permettant d'adapter leur mode de vie aux enjeux écologiques et de contribuer à la construction d'une Métropole écologique et citoyenne. Dans cet objectif, l'association Maison de l'environnement travaille avec ses membres et ses partenaires et développe ses projets propres. Son projet associatif, adopté en juin 2017, se définit en 5 orientations stratégiques :

- poursuivre la sensibilisation des publics,
- renforcer les acteurs associatifs,
- développer les synergies et les projets communs,
- contribuer à un accompagnement des initiatives citoyennes,
- contribuer à une éco-citoyenneté dans les autres secteurs associatifs (social, culture, sport et institutions du territoire).

III - Actions réalisées au titre de l'année 2021

L'association Maison de l'environnement a développé une stratégie d'adaptation aux impacts liés à la Covid-19 en créant une Maison de l'environnement virtuelle.

De nombreux projets ont été effectués, même si certains ont dû être reportés plusieurs fois. Pour citer quelques exemples : 3 ciné défis, 4 ateliers de l'université du faire soi-même, des conférences sur la santé environnementale, des soirées de rencontres d'auteurs, un chantier participatif pour l'aménagement du patio initialement très minéral, un stage. Des centaines de personnes sont venus à la médiathèque qui continue à s'étoffer.

Le prix graines d'éco-lectures, avec une douzaine de classes de collèges et les documentalistes respectifs, remporte toujours un vif succès.

Pour ce faire, la Métropole avait, par délibération de la Commission permanente n° 2021-0369 du 31 mai 2021, voté l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 374 642 € nets de taxe dans le cadre du programme d'actions de l'association Maison de l'environnement.

IV - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2022

Au titre des actions auxquelles la Métropole se propose de participer financièrement, les projets portent sur 2 axes principaux :

1° - Accompagnement des citoyens dans la transition écologique :

- créer des déclics pour donner aux citoyens métropolitains les envies d'agir, avec une programmation événementielle (20 ciné-défis, 4 soirées inspirantes, 3 journées thématiques, université du faire soi-même), des stages enfants (8-12 ans) et de la sensibilisation des publics adultes et enfants,

- accueillir et orienter les publics, avec un aménagement participatif du patio et du hall d'entrée,

- accompagner les passages à l'action, avec :

. les parcours premiers pas : parents en transition écologique, voyage à impact positif, consommer local et écoresponsable, jardin (ou balcon) de biodiversité, quartier de biodiversité, numérique responsable avec 160 personnes en moyenne,

. les défis collectifs (exemple Mets ta poubelle au régime) avec 300 personnes en moyenne ;

- rendre accessible la culture environnementale, avec une médiathèque (1 500 visiteurs par an en moyenne, un catalogue avec 9 000 références, un site portail) et son réseau documentaire, organiser un prix littéraire Graines d'éco-lecture pour 18 collèges de la Métropole, organiser et animer un prix du livre environnement avec les bibliothèques municipales,

- mutualiser des moyens d'actions entre acteurs associatifs avec l'accueil d'événements d'associations adhérentes (200 événements par an en moyenne), des espaces pour des initiatives citoyennes, un kit vaisselle zéro déchet pour des événements éco-responsables, une plateforme numérique d'événements virtuels.

2° - Accompagner et renforcer les acteurs associatifs de la transition :

- apporter une visibilité aux associations membres, à leurs actions et à leurs savoir-faire (site *web*, *newsletter*, Facebook, Twitter, Instagram, etc.),
- développer les synergies et les projets communs, en jouant un rôle moteur pour les construire.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2022 sont les suivants :

Budget prévisionnel	Montant 2022 (en €)
Total produits	**767 767**
dont subvention Métropole	374 642
dont subvention Métropole en nature (biens immobiliers)	288 000
dont autres subventions, dont : *État* *Ville de Lyon* *autres subventions*	49 500 *6 000* *33 500* *10 000*
dont ventes	50 425
dont autres produits	5 200
Total charges	**767 767**
dont charges de fonctionnement	514 883
dont charges salariales	252 884

La Métropole s'engage à verser, en soutien des actions menées par l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 374 642 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 374 642 € au profit de l'association Maison de l'environnement dans le cadre de son programme d'actions pour 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Maison de l'environnement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4360

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20220516-275061-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 mai 2022
Date de réception préfecture : 17 mai 2022